

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 79-264 du 3 Octobre 1979

chargeant le Camarade Adolphe BIAOU, Ministre de la Fonction Publique et du Travail, de l'intérim du Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale, pour compter du 3 Octobre 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret N° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret N° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 3 Octobre 1979, le Camarade Adolphe BIAOU, Ministre de la Fonction Publique et du Travail est chargé de l'intérim du Ministre délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale, pendant l'absence du Camarade Martin Dohou AZONHIHO.

Article 2 - Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Octobre 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CS 4 CC du PRPB 4 SGG 4 MISON-MPTF 6 autres
Ministères 13 SPD 2 BN 2 UNB 2 SASJEP 2 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB-1.